

2023-01/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 13 VOTANTS : 21

TRAVAUX FINANCÉS PAR LES AMENDES DE POLICE - EXERCICE 2023

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux visant à sécuriser les abords des écoles ou à améliorer la circulation automobile et piétonne dans les chemins communaux ou les opérations facilitant la sécurité routière aux abords des voies départementales, peuvent être financés par les recettes des amendes de police.

Pour l'exercice 2023, Monsieur le Maire propose de présenter, dans le cadre de ce financement, l'opération ci-dessous :

- **Sécurisation et rénovation du chemin du Grand Pinée**

Monsieur le Maire ajoute que ce financement concerne les communes de moins de 10 000 habitants.

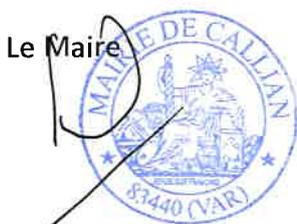
Le conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intégrer l'opération ci-dessus pour un montant total de 135 130,16 €uros HT, au titre des amendes de police 2023.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

